VILLE DE TOULON

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 27 juillet 2012

Document conformé à l'Arrêté du Maire en date du 23 SEP. 2016

PREFECTURE DU VAR
23 SEP. 2016
Contrôle de légalité

DOCUMENT N°7 : ANNEXES

VOIES BRUYANTES

ECHELLE : 1 / 10 000

PROCEDURE	APPROBATION
MODIFICATION N°2 MISE A JOUR N°7	29 MAI 2015 23 SEP. 2016

SERVICE ETUDES ET PLANIFICATION
DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN / DGA ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

LEGENDE

- VOIE DE TYPE 1 (300 m de part et d'autre)
- VOIE FERREE TYPE 1 (300 m de part et d'autre)
- VOIE DE TYPE 2 (250 m de part et d'autre)
- VOIE DE TYPE 3 (100 m de part et d'autre)
- VOIE DE TYPE 4 (30 m de part et d'autre)
- VOIE DE TYPE 5 (10 m de part et d'autre)

N

1: 9 730